

# LE DEVOIR

Libre de penser

SELON YVES DUHAIME ET PIERRE-F. CÔTÉ

## Le soutien financier des personnes morales devrait être permis

24 février 2001 | Kathleen Lévesque | Québec

Pour mettre un terme à l'hypocrisie dans laquelle pataugent les partis politiques au Québec pour assurer leur financement auprès d'entreprises, Yves Duhaime, ancien ministre dans le gouvernement de René Lévesque, et Pierre-F. Côté, ancien Directeur général des élections, proposent que le soutien financier des personnes morales soit permis.

Depuis 1977, seuls les électeurs ont le droit de verser des contributions aux partis politiques. Mais voilà, les moyens pour contourner les règles contraignantes de la loi électorale sur le financement des partis politiques sont nombreux et couramment pratiqués, comme le démontrait Le Devoir jeudi. « On mettrait fin à l'occultisme, pour ne pas dire la fraude, pour ne pas dire le vol », tranche Yves Duhaime, aujourd'hui consultant dans le secteur privé. « Quelqu'un qui fournit à son patron de faux reçus de déplacements, de frais de représentation, pour 1000 \$ ou 2000 \$, se fait rembourser et donne cet argent-là à un parti politique. C'est du vol. Pourquoi on ne met pas nos pendules à l'heure et qu'on ne traduit pas dans nos lois une réalité qui va empêcher la fraude? »

Pierre-F. Côté, aujourd'hui à la retraite, abonde dans ce sens. « Puisqu'il faut appeler un chat un chat, il me semble que les personnes morales devraient pouvoir contribuer au financement des partis politiques, mais selon des règles très strictes.[...] Cela mettrait fin à la politique de l'autruche qui prévaut actuellement, cela contribuerait à une diminution de l'aide financière de l'État et cela établirait des règles du jeu très nettes pour les personnes morales sollicitées », estime M. Côté.

Le professeur de science politique Louis Massicotte, de l'Université de Montréal, constate l'effet pervers du refus de la société québécoise de regarder la réalité qui se cache derrière la noblesse de la réforme de 1977. Selon lui, le gouvernement du Québec utilise les règles de financement des partis comme valorisation nationale face à Ottawa. « Il y a un danger de détournement de démocratie à des fins intergouvernementales, c'est-à-dire que les institutions deviennent un drapeau: "Mes institutions sont parfaites et elles démontrent que ma collectivité est meilleure que la tienne." C'est un peu ce qui s'est passé au cours des dernières années, à la faveur d'un contexte de guerre constitutionnelle qui facilitait ce genre de dérapage. Cela a contribué à nous fermer les yeux », soutient M. Massicotte.

Pour faire le ménage, M. Duhaime propose que les entreprises puissent verser de l'argent aux partis visière levée, avec un plafond et une obligation de transparence. Pierre-F. Côté soumet également la possibilité de créer un fonds auquel pourraient contribuer les personnes morales et dont les sommes seraient redistribuées au prorata des votes obtenus par les partis lors du plus récent scrutin. Cette idée a été étudiée par le gouvernement Lévesque mais mise de côté à cause des lourdeurs administratives.

Le chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, ne voit pas de raison de remettre en question le mode de financement des partis. Il estime que le financement populaire est un puissant outil d'organisation sur le terrain. « J'ai vu les deux systèmes [fédéral et québécois] fonctionner. La règle de base dans le financement qui est la plus importante, c'est celle de la transparence. [...] C'est la meilleure façon de préserver l'intégrité du système », souligne-t-il.

## **Problème non réglé**

Pour l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ), qui a mis sur support informatique les rapports financiers des deux dernières années du Parti québécois et du Parti libéral du Québec pour y découvrir des faits troublants, l'ouverture du financement aux entreprises ne réglerait pas le problème. Le chef syndical Pierre Sirois craint que cela ne signifie une ouverture au patronage. « C'est inquiétant comme vision de société de dire qu'on baisse les bras parce qu'on est incapables de gérer une loi devant permettre à nos élus d'être à l'abri de toute influence indue. [...] Il y a un problème très grave de laxisme gouvernemental qui a pourtant mis en place un Directeur général des élections. À quel point nos décideurs actuels ne sont-ils pas sous l'emprise des financiers? », va jusqu'à demander M. Sirois en rappelant les motivations de René Lévesque à faire disparaître les caisses occultes.

Mais l'argument de l'héritage de M. Lévesque n'émeut pas du tout Yves Duhaime. « Si on veut moderniser cette loi-là, il ne faut pas craindre de l'ouvrir. Arrêtons de prêter à René Lévesque des vertus, des qualités ou des péchés qu'il n'aurait jamais portés en lui. Celui qui va venir brandir l'héritage de René Lévesque... Ne me faites pas pleurer avec ça. L'héritage de Lévesque est simple: la fin du mystère et du financement secret des partis politiques », tranche l'ancien ministre péquiste.

Il y a un an, M. Duhaime avait défendu la même position. Après d'âpres discussions dans ses rangs, le Bloc québécois a ouvert ses coffres au financement des entreprises pour un maximum de 5000 \$ chacune.

Pendant dix ans, le Bloc a refusé d'appliquer la loi fédérale permettant aux entreprises de financer sans limites les partis. « Il fallait se mettre au diapason si on voulait continuer à survivre, surtout que le militantisme est plus difficile; pour tous les organismes, le bénévolat, c'est de moins en moins évident. Nos besoins financiers font comme le reste, ils grossissent. Il faut donc se faciliter la tâche », explique Patrick Marais, directeur général du Bloc.

Ce dernier se montre toutefois discret sur les résultats financiers obtenus; il faudra attendre la publication de son rapport financier, en juin prochain, pour connaître les détails.